

LES NOUVELLES DE BONNES CHARENTE

Juillet 2018



- LE MOT DU MAIRE :

Ce début d'été est l'occasion pour moi de revenir vers vous afin de faire le point sur ces six derniers mois écoulés.

Tout d'abord, comme annoncé en début d'année, **la fermeture définitive de notre école primaire**, ainsi que celle de Laprade, avec la création d'un nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à la rentrée prochaine entre les deux communes d'Aubeterre (2 classes) et de Saint Romain (2 classes). Les effectifs en baisse, la volonté de l'Education Nationale de supprimer les écoles à une classe et de favoriser les regroupements auront eu raison de notre classe unique et de cette école primaire existant depuis plus de 150 ans. Un coup dur pour notre commune en expansion démographique et qui a la chance de posséder encore quelques commerces et artisans.

J'en profiterai pour rendre un hommage appuyé à notre professeur des écoles Mathieu Becque, très apprécié des parents d'élèves pour ses méthodes pédagogiques d'enseignement, avec toujours la volonté d'intéresser les enfants à l'art, la culture et la musique. Bonne chance Mathieu vers ton nouveau poste à Saint Romain, nous te regretterons !

Nous réfléchissons au devenir de ces locaux d'environ 180m² de surface en deux classes plus la cantine, pour une utilisation commerciale ou artisanale qui pourrait créer quelques emplois. Toute idée sera la bienvenue.

J'ai été agréablement surpris de constater au sein de notre commune un grand nombre d'artistes, amateurs ou professionnels, de passionnés d'art et de culture, si bien que ces personnes se sont réunies par deux fois pour se rencontrer, se connaître avec la volonté de faire bouger notre village. Ce collectif s'est engagé pour une manifestation artistique les 21 et 22 Juillet, « **Les arts au jardin** », dont le principe sera de recevoir le public dans huit jardins différents, pour y faire découvrir leurs arts et passion (peinture, céramique, bois, sculpture etc). Vous serez plus amplement informés par la distribution prochaine de flyers ou en consultant notre site internet www.bonnes.fr.

D'autre part, le Comité des fêtes, orphelin par le décès brutal de sa Présidente Nathalie Lourdin, poursuivra ses manifestations programmées, entre autres **la fête Patronale des 18, 19 et 20 Août**. Un nouveau bureau a été constitué, et ne voyant aucun(e) volontaire pour reprendre la Présidence malgré une équipe en place soudée et efficace, je me suis proposé afin de pérenniser cette activité.

Suite à l'arrêt maladie de notre employé Michael Nyzam nous avons recruté Jean Luc Theys le temps que Michael puisse reprendre le travail.

Et du travail il n'en manque pas, aussi nous avons pris beaucoup de retard pour l'entretien de la Commune. Merci d'être patient et compréhensif. Je le répète, il n'est pas interdit d'arroser les bacs à fleurs devant chez soi, d'arracher quelques mauvaises herbes, ou de tondre son bord de voie communale dans les villages. Certains le font et je les en remercie. Tous ces petits gestes soulageront les employés qui sont très sollicités en cette période.

Le 3 Avril dernier, **le Conseil a voté le budget primitif** qui s'équilibre en fonctionnement à 374 577€ et 439 641€ en investissement. A noter qu'une fois de plus, les taux d'imposition pour la part communale restent stables et dans la moyenne départementale.

Le gros investissement reste **l'aménagement sécuritaire du bourg** avec une première tranche qui devrait débuter en fin d'année Rue de Farebersviller (D17) très dangereuse avec une vitesse excessive contrôlée régulièrement. Le cabinet d'étude Amplitude Paysages 24 a présenté son avant-projet définitif. Nous vous invitons à venir découvrir les documents en Mairie, toutefois des présentations publiques sont prévues.

Vous avez pu remarquer sur la place de la Mairie la **mise en place de l'aire de service camping-car, limitée à 24 heures**. Nous espérons ainsi, par leur passage et stationnement, dynamiser nos commerces et qui sait, leur susciter l'envie de s'installer à Bonnes.

Comme tous les ans, nous avons réalisé un programme sur les voies communales terminé à ce jour, et l'acquisition également d'une banquette neuve avec une coupe de 1,80 mètre, ce qui fera gagner du temps par rapport à l'ancienne qui avait « vécu ».

Tout ceci représente beaucoup d'argent, aussi nous avançons doucement et lançons les travaux que lorsque nous sommes sûr d'avoir obtenu les meilleurs financements, qui malheureusement se font de plus en plus rares. Toutefois, à mi-mandat nous honorons progressivement nos engagements et nous aurons bientôt fait le tour des gros investissements sur notre commune sans nous endetter outre mesure.

Bonnes vacances à tous !

A word from the mayor:

As the summer begins, let me do a quick recap of this past six months:

- First of all, **the primary school is closing** as it was announced at the beginning of the year as well as Laprade's one.

A grouped primary school is going to open in September. It will regroup Aubeterre and Saint Romain's classes. This is due to the number of student decreasing and the National education's will to group schools.

Incidentally, I express my gratitude to our teacher Mathieu Becque who has been strongly esteemed by students' parents for his pedagogical methods. We wish you good luck for your new position in Saint Romain!

Consequently, **the school premises are available for some new businesses**. If you have any idea, don't hesitate to let us know. The premises are 180 square meters.

- Secondly, an artistic exhibition will take place **on July 21st and 22nd**.

It is called **"Art at the garden"**. Artists will welcome visitors in eight different gardens to show their work.

- Moreover, the head of the Comité des fêtes passed out.

Though a great team, there wasn't any volunteer to take her place, so I will do it myself. The fête patronal remains on 18th, 19th and 20th August.

- We have hired Jean Luc Theys to replace Michael Nyzam until he recovers.

There is a lot of work to be done and the town hall's employers are very busy especially at this time. Consequently, I remind you that you can water the flowers, pull weeds and mow the lawn in front of your house.

- On 3rd April, the Council voted on budget: **374 577€ for functioning and 439 641€ for investment**. The communal tax is in the department average. **Safe development of the village centre is the current huge investment**. It should begin at the end of the year in Farebersviller Street (D17). Indeed, high speed has been noticed on this road. The firm Amplitude Paysage 24 will do the work. You can come at the town hall to discover documents about it. We will organise a public meeting on this subject.

- You might have noticed the **motor home area limited to 24 hours** on Place de la Mairie. We hope people will appreciate our town and maybe stay.

We make sure to get the best funding before starting a project. The work is slowly being done though we did a great deal of it considering the half term of office and what was promised.

We wish you a good holiday!

- Démographie :

Décès : Madame WINTERSTEN Nathalie épouse LOURDIN le 21 Mai 2018 à Bonnes.

- Droit du sol urbanisme :

Un énième rappel pour vous informer que **vous devez déposer une déclaration préalable ou permis de construire avant tout travaux** ayant pour objet les modifications extérieures des façades (remplacement de fenêtres, toiture, volets, ravalement etc) ou le changement de destination d'une pièce (garage, sous-sol aménagé etc). Ceci est d'autant plus sensible dans le périmètre de 500 mètres de protection du château, église et moulin (PVC formellement interdit). Renseignez-vous en Mairie, ce qui évitera que nous nous trouvions devant le fait accompli avec le risque d'amendes et de refaire les travaux.

Reminder of the urban field law:

You must **do a statement or ask for a building permit** before doing any modification to your facade or if you decide to change the purpose of a room (basement, garage etc). This is furthermore important in a perimeter of 500m of a castle, church or mill. In this situation, PVC is not allowed. Don't hesitate to come at the town hall if you have any question.

- Vigilance entre voisins :

En période estivale, il est constaté de nombreux cambriolages. Soyez vigilants et n'hésitez pas à signaler en Mairie ou en Gendarmerie tout véhicule qui vous paraîtrait suspect, en relevant la plaque d'immatriculation et le type de véhicule.

Look out:

There are usually several robberies during summer. Be careful if you notice a dubious car. Write down the licence plate and the type of the car.

- Rappel d'identification des chiens et des chats :

Les chiens et les chats doivent obligatoirement être identifiés dès l'âge de 4 mois et ne doivent pas divaguer sur la voie publique.

Reminder of the dogs and cats identification:

Dogs and cats must be identified before 4 months old and don't wander in the streets.

- Entretien des propriétés :

Conformément au Code Rural, les propriétaires ont l'obligation d'élaguer leurs haies ou arbres de façon à ce qu'ils n'empiètent pas sur la voie publique ou dans les fils téléphoniques ou électriques. D'autre part, les propriétaires ont l'obligation d'entretenir leurs terrains bâtis ou non bâtis à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations ou dépendances.

Property maintenance:

According to the Code Rural, owners must shear off their hedges or trees. It must not encroach the streets or electrical cables.

- Bruit :

L'arrêté préfectoral n°2001E1962 du 13 Juillet 2001 concernant « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques ... » Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Noise:

According to the prefectural decree n°2001E1962: Gardening work including noise must be only done:

- On business day: from 8:30am to 12am and from 2:30pm to 7:30pm
- On Saturday: from 9am to 12am and from 3pm to 7pm
- On Sunday and bank holiday: from 10am to 12am.

- Rappel règlement réseau d'assainissement :

Déversements autorisés : Doivent être déversés dans le réseau d'assainissement (réseau tout à l'égout) uniquement les eaux usées domestiques qui comprennent les eaux ménagères (lessives, cuisines, toilettes) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

Déversements interdits : Les eaux pluviales, c'est-à-dire celles qui proviennent des précipitations atmosphériques, ne doivent pas être déversées dans le réseau d'assainissement (réseau tout à l'égout) mais dans les réseaux d'eau pluviales. Sont assimilées à ces eaux pluviales celles provenant des eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours ...

Quelle que soit la nature des eaux rejetées, et quelle que soit la nature du réseau d'assainissement, il est formellement interdit d'y déverser :

- les ordures ménagères,
- les huiles usagées et d'une façon générale, tout corps solide ou non , susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et le cas échéant, des ouvrages d'épuration, soit au personnel des ouvrages d'évacuation et de traitement,
- les liquides corrosifs, acides,
- les boues de vidange des piscines.

Le service d'assainissement peut être amené à effectuer, chez tout usager du service et à toute époque de l'année, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile, pour le bon fonctionnement du réseau. Si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés seront à la charge de l'usager.

Nous constatons encore l'arrivée de lingettes et autres fibres tissu dans le poste de relevage des eaux usées.

Nous réitérons notre demande de ne pas jeter ce type de déchets dans les toilettes car ils mettent en panne les pompes. Nous comptons donc sur votre courtoisie pour respecter le règlement.

Main drain regulations:

Allowed usages: Only used water from the property can be flushed away in the system such as household waste water i.e.: dish water, shower etc... and also water from toilets.

Unauthorised usages: Rain water, a special drain must be put into place to collect and dispose of this type of water. Water used from watering, and cleaning of path ways public or private, garden etc...

Regardless of the nature of the water it is strictly forbidden to flush:

- Left over of an old septic tank (the tank must be empty before being connected to main drain and never after)
- Household waste (food, packaging etc...)
- Used oil and in general any substances susceptible to block or impair the usage or the servicing of the drain or any thing that could cause harm to the system or the engineers in charge of repairing or services the sewers.
- Any acid or corrosive substances
- Residue from swimming pool cleaning

The water authorities are allowed at any time to come get a sample, analyse and control the efficiency of the system and if it is found that the samples are not in accordance with the legislation in place, the fees incurred for analysis and control will be forwarded to the user.

We still notice wipes and other soft goods at the sewage lifting station. It leads to breakdowns of the pumps. Once again, please don't flush this type of waste in the toilets.

- Bac de collecte des déchets de venaisons :

La Fédération des Chasseurs de la Charente met à disposition de la collectivité et des particuliers un bac de récupération des cadavres d'animaux domestiques et sauvages. Pour plus d'informations contactez la mairie.

- Associations et évènements :

➤ **Société de pêche :** « Le Gardons Bonnois » - **Dimanche 19 Août**
Concours de pêche de 9h à 11h. Un lot pour tous.

➤ **Comité des Fêtes :** **Week end 18, 19 et 20 Août**

- Samedi soir : « Moules Frites » avec DJ (en salle). De préférence réservation au : 06 76 96 46 48
- Dimanche :

- Matin : concours de pêche
- Après-midi : 14h30 concours de pétanque au camping
- Soir : Feu d'artifice à partir de 22h30

- Lundi après-midi : Jeux pour les enfants à partir de 15h

Attractions foraines durant les trois jours.

Constitution du nouveau bureau du Comité des fêtes :

- Président : Stéphane BEGUERIE
- Vice-Présidente : Françoise CHOTARD
- Trésorier : Samuel FAURE
- Trésorier Adjoint : Keith RANDELL
- Secrétaire : Sylvie MACE
- Secrétaire Adjoint : Bernard TREFOUX

Le comité des fêtes vous remercie d'avance pour votre générosité et l'accueil que vous leur réserverez lors de la distribution des programmes.

➤ **Société de chasse :** **Dimanche 16 Septembre**

Randonnée pédestre suivie d'un repas paëlla

➤ **AMDI** (Association Musique et Danse Internationale)

La danse écossaise reprendra en Septembre. Chaque mercredi à la salle d'Aubeterre, il y aura des cours d'apprentissage pour chaque niveau (débutants et confirmés).

Contact : hillary.gault27@gmail.com

CONGES :

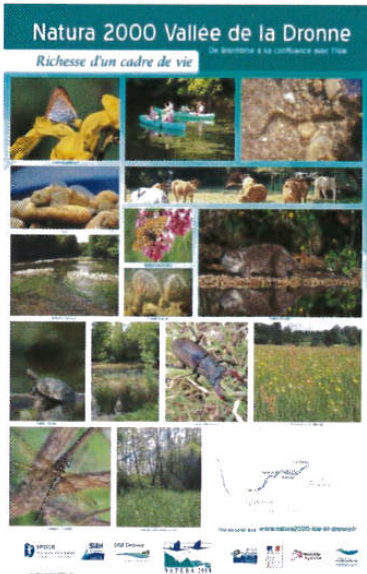
La Mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées du lundi 30 Juillet au samedi 11 Août.

CONTACT MAIRIE :

Place de la Mairie 16390 Bonnes / Tél : 05 45 98 51 74 / e-mail : mairiebonnes@wanadoo.fr / www.bonnes.fr



« Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »



La Vallée de la Dronne, de Brantôme à sa confluence avec l'Isle, fait partie du réseau européen Natura 2000. Avec ce réseau, l'Union européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces rares.

Sur 120km, dans la Dronne et dans sa vallée inondable, on trouve le Chabot, la Grande alose, la Cistude d'Europe, le Cuivré des marais, la Loutre d'Europe, des prairies et forêts alluviales... En tout, ce sont neuf habitats aquatiques et terrestres et vingt-deux espèces d'intérêt communautaire qui sont dénombrés dans plus de 6000ha de vallée où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles. C'est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment des usages divers, agricoles ou non, compatibles avec la préservation de l'environnement.

Pour conserver cette qualité environnementale un certain nombre d'actions positives pour l'environnement doivent être menées : restauration de milieux naturels et de prairies humides, par exemple, par des fauches ou un pâturage adapté ; restauration des haies ou bosquets ; restauration des mares, suivis d'espèces ou encore information et communication. La charte Natura 2000 de la Vallée de la Dronne et les contrats Natura 2000 ouvrent des possibilités aux propriétaires, aux exploitants agricoles ou aux collectivités qui souhaiteraient s'engager de manière volontaire dans ces actions. Des fonds européens et de l'Etat sont mobilisables à cette fin. La charte Natura 2000 propose quant à elle une liste de bonnes pratiques permettant de préserver les milieux naturels : ne pas utiliser de phytosanitaires, maintenir les boisements naturels et les haies, préserver les zones de refuge pour les animaux, privilégier les techniques végétales...

D'une manière générale, EPIDOR, qui anime le site Natura 2000 Vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme, et les syndicats de rivière locaux, qui l'accompagnent dans cette démarche, souhaitent susciter une prise de conscience de la qualité environnementale de la vallée de la Dronne. Plusieurs outils d'information et de sensibilisation seront mis en œuvre, tel le site internet www.natura2000-isle-et-dronne.fr, et un important travail de terrain se déroulera sur plusieurs années.

Contacts

Animation

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - EPIDOR
Place de la Laïcité 24 250 Castelnau la Chapelle - 05 57 25 10 98

Animation locale

Partie Périgourdine

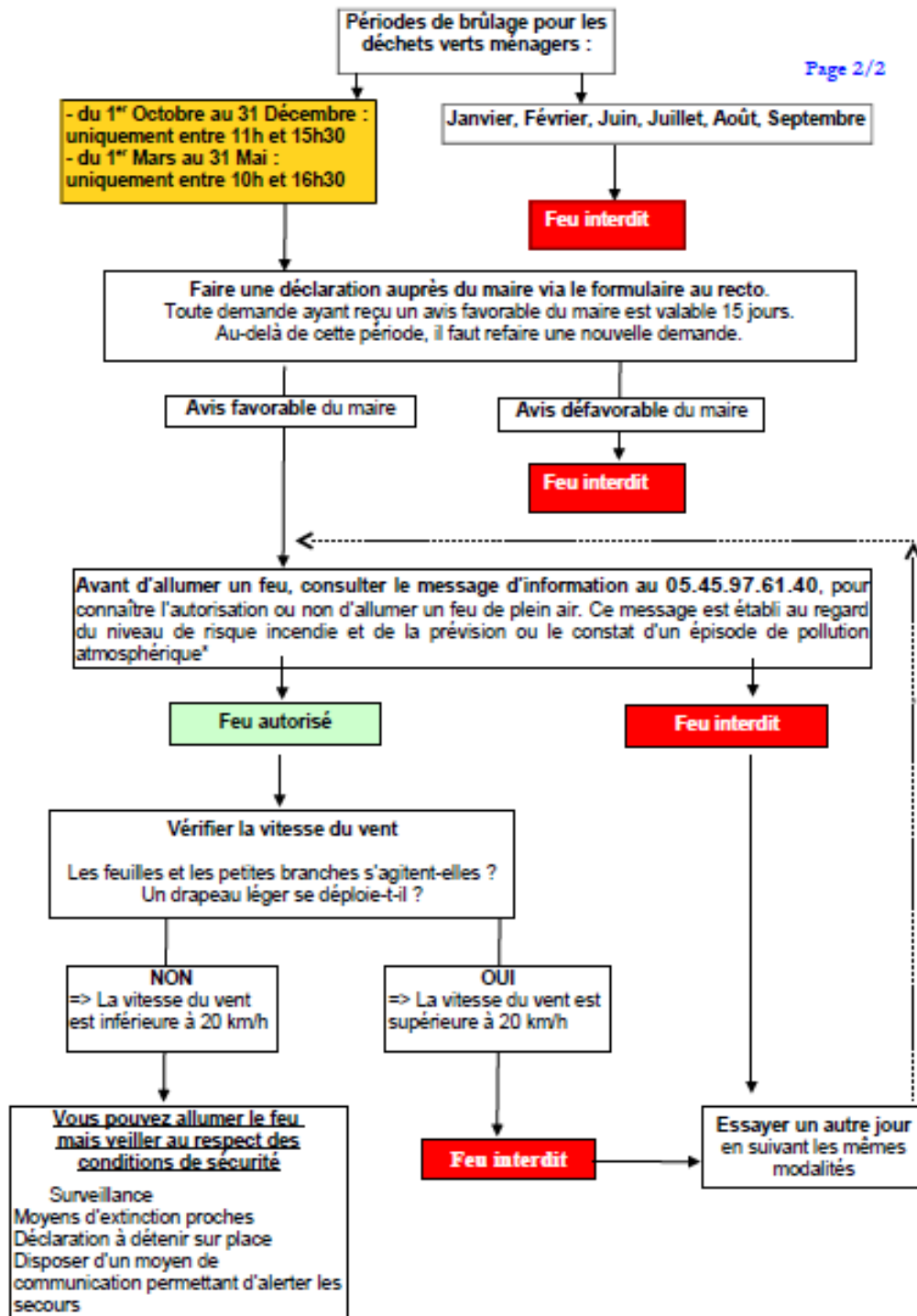
Syndicat Mixte de Rivières de la Dronne - 9 ter rue Couleau - 24 600 – RIBERAC - 05 53 91 98 78

Parties Charentaises (16 et 17) et Girondine

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Dronne aval – Mairie - Place de l'hôtel de ville - 16210 CHALAIS
05 45 98 59 61



EPIDOR
le bassin dordogne



* Pour savoir s'il existe un épisode de pollution ou un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandations en matière de pollution, l'information est disponible en mairie ou sur le site internet « <http://www.atmo-poitou-charentes.org/> » (carte de vigilance).

N.B. : Pour obtenir le formulaire, merci de vous rendre en mairie.

INVESTISSEMENTS PREVISIONS 2018

PREVISIONS 2018	Dépenses HT	TVA	Dépenses TTC	Recettes	Autofinancement communal
FOND DE CONCOURS VOIRIE (Communauté De Communes)			580		580
VOIRIE COMMUNALE			5 000		5 000
REHABILITATION DES LOCAUX DE L'AIRE NATURELLE DE CAMPING DU VAL DE DRONNE APAVE (mission contrôle des constructions) Main courante supplément (pas de TVA)	750 489	150 0	900 489	Reste à percevoir : Feader 25 000.00 (fonds européens)	+ 23 600
Aire CAMPING-CARS Devis SCOPTA	15 972	3 194	19 167	Subventions : Département : 2 250 15% plafonnée à 15 000	16 917
AMENAGEMENT BOURG Etude (une partie sans TVA) + frais appel d'offre +relevés topographiques Travaux Tranche 1 Tranche 2 TOTAL	25 330 1 667 4 195 137 080 95 500 263 771	3 637 333 839 27 416 19 100 51 326	28 967 2 000 5 034 164 496 114 600 315 097	Etude : Subvention département 50% : 12 664 Emprunt 210 000	92 434
Couverture logement impasse Abbé Privat			10 000		10 000
Faucheuse accotement Reprise ancien matériel	7 400 1 500		8 880		7 080
Echange chemin le Monjat			577		577
Aménagement cimetière Jardin du souvenir			1 500		1 500
Panneaux			1 500		1 500

FICHE PRATIQUE

Ramassage des ordures ménagères classiques : le lundi après-midi

Ramassage des sacs jaunes (tri sélectif) : le jeudi après-midi tous les 15 jours (semaines impaires).

Bennes à verre : Place de la Mairie et Lotissement de la Grande Vigne.

Conteneur à vêtements (vêtements, linge de maison, chaussures, jouets, peluches) : place de la Mairie

Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) : Tél 05.45.98.59.51

Assistante sociale : centre social de Chalais 05.16.09.51.21

Tarifs salle des fêtes	Pour les personnes habitant la commune	
Location salle	40 euros par jour + électricité consommée	
Cuisine	30 euros (+ 4 euros location du lave vaisselle)	
Vaisselle	0.50 euros par couvert	
Tarifs camping par jour	Ouverture du 15 juin au 30 septembre	
Emplacement sans électricité	5.00 euros	
Emplacement avec électricité	6.50 euros	
Par personne	2.20 (gratuit moins de 3 ans)	
	Adresse	Téléphone
Campings	Camping communal	05.45.98.51.74
	Camping à la ferme « La petite Grange »	05.45.98.54.28
Gîtes	Le Pible	05.45.98.55.76
	La Petite Grange	05.45.98.54.28
	La Gauterie	05.45.98.51.81
	Tramonzac	05.53.90.44.76
	Fontaubier	05.53.91.91.16
	Les Gravast du Bost	05.45.78.26.83
	Le Flamand	07.68.92.25.56
Chambres d'hôte	La Petite Grange	05.45.98.54.28
	« le Savoir Vivre » La Clartie	05.45.78.89.61
Restaurant	« l'Auberge des Bocains »	05.45.78.05.93
	« La Table à Pizz »	05.24.14.80.62
Boulangerie	Place de la Mairie	06.86.41.39.72
Coiffeuse	« Bonnes coupes » place de la Mairie	05.45.78.05.36
Salon esthétique	Place de la Mairie	06.34.16.41.47
Activités/loisirs	Pêche « le Gardon Bonnois »	05.45.98.56.32
	Chemins de randonnée (office de tourisme Aubeterre)	05.45.98.57.18

Marché : place de la Mairie le mercredi matin (boucher, primeur, volaille, fromage...)